

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 26 décembre 2022 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2023 pour la Guadeloupe.
En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTION

FC07124

Par acte sous seing privé en date du 29/08/2022, a été constituée la SCI, Bonbienbelle, capital 2500 euros, 4 Allée Des Boutons D'or, 97139 Abymes, est nommé gérant Claude Marlene BOREL sis 4 Allée Des Boutons D'or, 97139 Abymes, objet : Achat rénovation et locations meublées de biens immobiliers, durée 99 ans, conditions de cession : agrément à la majorité des deux tiers pour les tiers. Immat Pointe à Pitre.

MODIFICATION

FC07127

Le 20/11/2022, l'associé unique de la SARL ALU PROTEC, RTE GAILLARBOIS, 97180 SAINTE-ANNE, capital 7500€, 750031155 RCS Pointe à Pitre, transfère le siège au 215 route de l'habitation Dampierre 97190 Le Gosier à compter du 20 novembre 2022. RCS Pointe à Pitre

VENTE

FC07133

Maître André LETIN
Avocat au Barreau de Guadeloupe,
Saint-Martin et Saint-Barthélemy,
9 bis Rue de la République
97100 POINTE-A-PITRE
Tél. 0590 8202 72 - Fax. 0590 83 30 82

AVIS DETAILLE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A LA REQUETE DE : LA BANQUE POSTALE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 4 046 407 595 C, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 421 100 645, dont le siège social est 115 Rue de Sévres, **75275 PARIS CEDEX 06**, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

AYANT POUR AVOCAT, Maître André LETIN, Avocat au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ayant son cabinet 9 bis Rue de la République, **97110 POINTE-A-PITRE**, Tél. 0590 82 02 72 ; télécopie 0590 83 30 82.

Il sera procédé à la vente sur saisie immobilière comme indiqué ci-après le **23 FEVRIER 2023 à 10 heures**, au Palais de Justice, Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre, 16 Rue Dugommier, **97110 POINTE A PITRE**.

Sur la commune des Abymes Guadeloupe, Raizet, un terrain bâti, cadastré sous les références suivantes : section CV n°360, lieudit L'UNION, d'une contenance de 00ha 03a 56ca ;

Sur ledit terrain concerné cadastré Section CV n°360, lieudit L'UNION, il existe une construction en dur, comprenant deux niveaux ; une habitation avec entrée au niveau de rez de jardin, et une autre au-dessus avec l'entrée opposée en RDC, ainsi décrit :

- Au RDC, un appartement n°1, hall d'entrée, séjour, kitchenette, chambre 1, salle de bains chambre 1, chambre 2, chambre 3, dégagement, mezzanine, véranda, le tout d'une superficie de 102,66 m².

- Au RDJ, un appartement n°2, comprenant kitchenette, buanderie, séjour, dégagement, chambre 1, WC, salle d'eau, chambre 2, véranda, le tout d'une superficie de 81,36 m², la véranda étant de 18,51 m² ;

- La surface plancher total étant de RDC + RDJ soit 184,02 m²

LA VENTE aura lieu le **23 FEVRIER 2023 à 10 heures**, au Palais de Justice, Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre, 16 Rue Dugommier, **97110 POINTE A PITRE**.

AU DELA DE CETTE DATE TOUT AMATEUR RESTANT INTERESSE AURA 10

JOURS POUR PORTER UNE SURENCHERE DE 10 % DU PRIX ATTEINT

Il peut être pris connaissance par tout amateur éventuel du cahier des conditions de la vente qui peut être consulté au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

MISE A PRIX : 95000 Euros
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de vente.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat du barreau de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS à Me **André LETIN**, avocat à Pointe-à-Pitre (971), 9 bis Rue de la République, **97110 POINTE A PITRE**, téléphone 0590 820272 ; télécopie 0590 833082, et au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre, 16 Rue Dugommier, 97110 POINTE A PITRE, où le cahier des conditions de vente n°20/00061, peut être consulté.

DIVERS

FC07132

Par AGO du 30/03/2022, l'Assemblée Générale a pris acte du remplacement de Monsieur Nicolas FAGOT par Monsieur Gilles MARTIN, en qualité de représentant de la société AUDIT EXPERTISE COMMIS-SARIAT, Commissaire aux comptes titulaire de la société aux côtés de Monsieur Erwan MICHEAU VERNEZ, et a nommé à compter du même jour, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant et en remplacement de Monsieur Gilles MARTIN, la société CONTROLE ORGANISATION MECANOGRAPHIE APPLIQUEE (COMA), 10 rue des Feuillantines, 75005 Paris, représentée par M. Thibault GIANNATI, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2025.

MARCHÉ PUBLIC

FC07131



AVIS DE MARCHÉ

Département(s) de publication : **971**
Annonce No **23-8198**
Fournitures

- **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : Région Guadeloupe.

Correspondant : M. le président du conseil régional, rue Paul LACAPE 97100 Basse Terre courriel : fververt@regionguadeloupe.fr adresse internet : <http://www.regionguadeloupe.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>

Objet du marché : **mise à disposition de produits pour des paniers cadeaux de fin d'année destinés au personnel, aux élus régionaux, et fourniture, livraison de produits d'excellence.**

Lieu d'exécution et de livraison : guadeloupe, 97100 Basse Terre.

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat

justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après) ;

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature
- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat/>) ;

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat/>) ;

- Formulaire ATTR1, Acte d'engagement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016/>) ;

- Formulaire DC 4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4/>).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des candidatures : 30 janvier 2023, à 12 heures.

Date limite de réception des offres : 31 janvier 2023, à 12 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 janvier 2023.

Mots descripteurs : Chèque cadeau.

Renseignements relatifs aux lots :
Lot(s) 1. - Mise à disposition de produits pour des paniers cadeaux de fin d'année destinés au personnel et aux élus régionaux

Lot(s) 2. - Fourniture et livraison de produits d'excellence

Une annonce

légale à publier

en Guadeloupe ?

Saisissez-la

en ligne !

7 Jours / 7

24 H / 24

Paiement sécurisé

Notre mail :
leprobant@orange.fr

Notre téléphone :
05 90 22 24 39

www.leprobant.fr